

Edito

Rendre des comptes

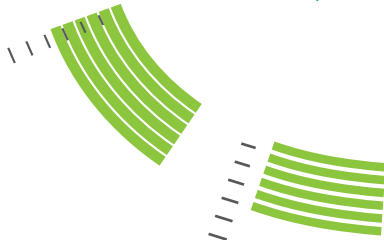
Selon un scénario bien établi et dont les échéances reviennent tous les cinq ans, des contacts sont pris ici et là avec celles et ceux que l'on souhaiterait voir accéder, l'année prochaine, au conseil communal. Quant aux élus en place depuis bientôt cinq ans, et au-delà de leur décision personnelle de continuer ou non leur engagement, ils ont, à l'automne, une autre échéance toute aussi importante: rendre des comptes.

En effet, les électeurs de la commune de Saignelégier ont confié à une équipe de neuf personnes, la lourde tâche de conduire et de gérer la commune pour la durée de la législature. Par leur vote, ils ont accordé leur confiance au conseil communal tout en souhaitant obtenir des résultats tangibles. Est-il encore nécessaire de rappeler que d'œuvrer au sein d'un conseil communal, c'est sans cesse remettre l'ouvrage sur le métier, explorer le champs des idées, rassembler des énergies sinon des synergies, analyser des échecs, travailler à la prochaine avancée, tout cela pour faire avancer des idées qui font avancer la commune. On va zapper ici sur les petites histoires, les toutes petites qui nous bouffent beaucoup trop

de temps et d'énergie pour mettre en avant cette volonté que chaque conseillère et chaque conseiller possède dans son for intérieur, cette motivation qui permet à chaque fois de trouver les compromis indispensables. Cette force qui permet de souder une équipe derrière des projets; une motivation qui se construit au contact des citoyennes et des citoyens et où les discussions traduisent une certaine reconnaissance à l'égard des élus. Une source d'énergie positive si indispensable à l'action d'un conseil communal.

A quelques mois de prendre connaissance du nouveau visage du conseil communal, l'équipe actuelle n'entend pas pour autant lever le pied et poursuit son action. Elle va d'ici l'été présenter les comptes 2021 et d'ici la fin de l'année, vous pourrez prendre connaissance du bilan d'un engagement de cinq ans; en effet, les membres du conseil communal entendent bien répondre point par point aux objectifs fixés dans le programme de législature 2018-2022.

Vincent Wermeille, maire



Suisse.bouge



Suisse.bouge, Le «Duel inter-communal Coop», est le plus grand programme national destiné à encourager l'activité physique au sein de la population. Mise en place par l'Office fédéral du sport en 2005, la manifestation est aujourd'hui coordonnée et gérée par l'organisation «suisse.bouge». C'est une fête du mouvement pour petits et grands.

Notre commune y a participé pour la première fois cette année. Chacun, avec sa société ou individuellement, pouvait accumuler des minutes de mouvement pour la commune. Nous sommes arrivées dans les 40 premiers de notre catégorie

(résultat exact non connu à la date de l'impression du journal). Un grand merci à toutes et tous pour votre participation. Un grand merci tout particulièrement aux clubs de Tennis, de Football, du Ski-Club et à la société d'embellissement pour leur engagement sans oublier tous les autres clubs ou sportifs qui ont cumulé leurs points par l'application.

Monika Kornmayer



Swisscom, du haut débit s.v.p.!

Au début de la législature, une délégation du conseil communal avait rencontré des responsables de Swisscom afin de faire le point de la situation qui prévalait, s'agissant du réseau communal et avait abordé les perspectives de développement en matière de haut débit au niveau de la commune de Saignelégier. Si le développement de la fibre optique dans le village de Saignelégier a répondu aux objectifs attendus, il n'en demeure pas moins que plusieurs points soulevés de longue date n'ont toujours pas trouvé de solutions, notamment le haut débit pour le village des Pommerats et pour les hameaux des Cerlatez et de la Theurre. Ces différents points ont fait l'objet de discussions lors d'une récente rencontre avec des représentants de Swisscom. Les responsables de cette société ont rappelé qu'actuellement les 90% des installations de téléphonie mobile sont utilisées à 90% de leur capacité et que la pose d'une antenne 5G à la rue Bel Air pourrait répondre à une demande en forte croissance. Si la procédure de permis de construire devait échouer, précise Swisscom, les installations actuelles ne pourraient plus répondre à la demande dans un proche avenir à défaut de trouver une alternative s'agissant de l'emplacement d'une antenne.

Il en va de même dans le secteur de la Gruère - le Chaumont, où une ancienne antenne située dans le périmètre de protection du site doit être remplacée. Swisscom souhaiterait la pose d'une antenne au niveau du réservoir du Chaumont, mais le dossier est pour l'instant au point mort. Swisscom souhaite avancer avec ce projet en regard de la forte demande en matière de communication dans le secteur de la réserve naturelle de la Gruère car, comme chacun le sait, il est indispensable d'envoyer une vidéo de trois canards à des potes en Australie ou faire des selfies pour les partager sur le réseau des cas sociaux. Comme le souligne le directeur de Juratourisme, le site doit être «instagramable»

Ceci dit, la pose envisagée d'une antenne dans le secteur du Chaumont obligerait l'installation de la fibre optique entre Saignelégier et le Chaumont; ainsi les hameaux des Cerlatez, de la Theurre et du Chaumont seraient du coup desservis par la fibre optique et bénéficieraient, le cas échéant, du haut débit. Enfin, s'agissant du haut débit entre Saignelégier et les Pommerats, Swisscom a estimé à 400 mètres la distance de fouille nécessaire pour relier les Taivains avec la fibre optique; la direction du géant bleu estime le montant trop élevé: le conseil communal n'entend pas en rester là!

Rénovation du pont de Goumois: des précisions!

Lors de la séance du Parlement de mai dernier, le Gouvernement jurassien a annoncé que le département du Doubs aurait remis en question les besoins de travaux de réfection du pont de Goumois et souhaitait réaliser des analyses supplémentaires.

En réalité, les ingénieurs du département du Doubs en charge de la rénovation de l'ouvrage datant de 1861 ont effectué tous les examens utiles et sont arrivés à la conclusion que le pont devra être déconstruit et reconstruit à neuf. C'est lors d'une récente rencontre sur place réunissant des responsables du département du Doubs, le maire-adjoint de Goumois France et le maire de Saignelégier que le voile a été levé sur le calendrier prévu des travaux; des relevés auront encore lieu avant l'été et s'ensuivra, à l'automne 2022, l'attribution du mandat d'étude à un bureau spécialisé. En parallèle, le département étudiera la localisation d'un pont provisoire pour véhicules légers jusqu'à 3,5 tonnes ainsi que pour les piétons et cyclistes. Enfin, le début des travaux de déconstruction est prévu en avril 2024 et devrait s'étendre sur une durée de 5 à 6 mois... A toutes fins utiles, il convient de préciser que la totalité des travaux seront pris en charge par le département du Doubs compte tenu que le Doubs, et par conséquent le pont, sont français!

Extinction nocturne

A plusieurs reprises, des habitants de la commune ont interpellé les autorités communales quant à la possibilité d'éteindre l'éclairage public, ou à tout le moins, d'en réduire l'intensité.

Le responsable de l'éclairage public de la commune de Saignelégier, favorable à diminuer la pollution lumineuse, ayant aussi à l'esprit l'espoir de réduire le coût énergétique, a effectué des recherches. Et ce n'est pas si simple. Par exemple, la commune de Val-de-Ruz indique une économie de... CHF 2.00 par habitant par année. Quand on sait que le changement d'ampoule (sodium -> LED) coûte environ CHF 1000.00, on se rend bien compte qu'il s'agit d'un programme à long, très long terme...

Comment répondre aux **interrogations sécuritaires** avancées par des réticents à tout éteindre? Au début, dans certains villages ayant fait le pas de l'extinction totale, les résidents ont un sentiment d'insécurité, ce qui n'est pas confirmé par la police. Certains expriment que l'obscurité est trop extrême mais, en même temps, souscrivent à ces projets favorisant la biodiversité et les économies d'énergie et installent, chez eux, des lampes à allumage automatique!

L'éclairage peut-il être éteint uniformément? C'est ici que s'entrecroisent les problèmes entre les routes cantonales – soumises à certaines contraintes (notamment l'éclairage des passages pour piétons) – et les routes communales. Les idées pavées de bonnes intentions sont confrontées à des exigences légales.

Le conseiller communal s'est approché des personnes et organismes compétents pour défaire l'écheveau des possibilités techniques. C'est connu: des buffets de distribution de courant électrique alimentent les réverbères des routes communales et des routes cantonales. Sont concernées la H18 (Delémont - La Chaux-de-Fonds) et les routes depuis le centre du village en direction de Goumois et de Tramelan et – selon le jargon – leurs « zones de conflits » (passages pour piétons, giratoires, carrefours importants...).

En conformité avec la loi et les normes en vigueur, ces **zones doivent rester éclairées**. La loi dit clairement que « l'éclairage doit de façon permanente assurer la sécurité des usagers, en particulier

les cyclistes et les piétons ».

Comme partout sur le réseau FMB/BKW, de par sa structure « en étoile » cela implique de n'éteindre aucune station depuis laquelle une partie de cet éclairage est alimentée. **Tout simplement!** Dès lors, les quartiers du Graiteux, du cimetière, le lotissement de la Combe la Noire, la rue de la Gare, tout le quartier du Pâquier ou encore les rues Pinsonnière et du Patinage ne peuvent rentrer dans cette considération puisque reliés directement aux stations de distribution alimentant les grands axes (rues Bel-Air, des Rangiers, de France et de la Gruère).

La situation est différente lorsque l'on parle des quartiers du village. Sur les 616 points lumineux que compte le seul village de Saignelégier, seuls 85 luminaires pourraient être éteints. « Une extinction nocturne pure et simple comme souvent imaginée par ces diverses communes ou associations n'est souvent pas possible » rappelle le spécialiste éclairage de notre fournisseur d'électricité.

Depuis plusieurs années, les autorités ont donné mandat à FMB/BKW de changer les anciennes ampoules au sodium en posant des LED. Bien que l'opération soit onéreuse (env. CHF 1000.00 le lampadaire), mais rentable à très long terme, 12 à 20 lampadaires sont équipés chaque année. Le nouveau quartier « Sur-les-Craux II » est équipé de réverbères LED, s'éteignant de minuit à 5h du matin mais s'activant lors du passage d'un utilisateur: sur la même lancée, à l'avenir les autorités continueront d'équiper les nouveaux quartiers de réverbères de dernière génération. Par ailleurs, lors de futurs travaux sur les stations il sera, dans la mesure des possibilités techniques évidemment, demandé de séparer les circuits « routes cantonales » et « routes et chemins communaux ».

Qui s'en est rendu compte? En effet, on n'y prête pas attention mais il y a pourtant, de 22h00 à 5h00, une diminution de l'intensité lumineuse de 50% à plusieurs endroits du village (du début de la rue Bel-Air au carrefour de l'ex-Couronne, rue de la Gruère, le Chemin des Sports, la zone industrielle, le quartier de la Pinsonnière, etc.). L'économie reste modeste, mais elle est pourtant bien réelle.

Si les autorités essaient de répondre, au mieux, à une baisse de la consommation d'énergie, elles

ne doutent pas que les ménages et entreprises (la commune s'est approchée des propriétaires d'enseignes lumineuses) peuvent et doivent jouer également un rôle important. Alors que les milieux économiques alertent sur les dangers d'un black-out électrique, ou au moins une pénurie d'électricité, dans un avenir très proche, **il ne fait aucun doute que ce souci d'économiser l'énergie** – et pas seulement les énergies fossiles dont l'approvisionnement devient problématique avec les événements guerriers actuels – **doit être l'affaire de toutes et tous**. Ce sera long mais si chacune et chacun y met du sien...

La situation du hameau de Vautenaivre pose un véritable dilemme aux autorités du chef-lieu. Les poteaux en bois sur lesquels sont installés les luminaires présentent des défauts de stabilité et donc de sécurité. Le maintien d'un réseau de lampadaires publics se défendrait au niveau sécuritaire si ces endroits étaient fréquentés par des piétons. Or... Perplexe entre les demandes d'extinction nocturne de l'éclairage public et la demande de riverains de garder des lampadaires, constatant que le coût oscille entre CHF 30000.00 et CHF 50000.00 selon les variantes, le Conseil communal, responsable des dépenses publiques, est à la recherche du meilleur compromis.

Claude Adrien Schaller,
conseiller communal

Vaisselle réutilisable

Dérogation concernant la vaisselle réutilisable pendant le Marché-Concours.

La loi cantonale sur les déchets et les sites pollués impose l'utilisation de vaisselle réutilisable aux organisateurs de manifestations depuis le 1^{er} janvier 2022. Pour des raisons de logistiques et surtout de stocks, la commune autorise, à titre exceptionnel en 2022, les sociétés à utiliser leurs stocks de vaisselle pour cette édition.

Monika Kornmayer



A vos agendas!

Samedi 3 septembre 2022, Fête du Raisin à Féchy. Les vignerons de l'association « Vin et Terroir de Féchy » organisent chaque année la traditionnelle Fête du Raisin. Dégustation de vins du lieu de production de Féchy, découverte des artisans régionaux et des coutumes étrangères et activités pour les enfants. Un joli cortège dans les vignes sera également au programme. Les visiteurs découvriront avec plaisir les vins du terroir, les activités didactiques pour les enfants et les différents artisans et musiciens qui participent à cette journée.

La commune de Saignelégier est heureuse d'être l'invitée d'honneur de l'édition 2022. Cette invitation est une belle opportunité pour la commune de Saignelégier de se faire connaître en terres vaudoises et principalement sur la Côte. L'occasion aussi de présenter nos sociétés, fanfares, groupes de chant ou de musique, artistes, artisans, producteurs, etc.

Pour ce faire, la commune mettra des stands à votre disposition.

Le conseil compte sur votre présence pour offrir une belle vitrine de notre commune et région. Profitez de cette occasion unique de faire une sortie en famille ou entre amis.

Renseignements et inscriptions par mail monika.kornmayer@saignelegier.ch ou téléphone 079 428 28 37, www.feteduraisin.ch

Monika Kornmayer

